

Conseil Municipal du 04 février 2025

Extrait du registre des délibérations

D 2-1/2025

Budget 2025

–

Budget Primitif
2025

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 19

Absents : 8

Excusés-représentés : 6

Votants : 25

L'an deux mil vingt-cinq le quatre du mois de février à 19h02, le Conseil Municipal, convoqué le 29 janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. PARSY, M. GARCIA (jusque 19h12), Mme DUVAUX (jusque 19h12), Mme BERTHELOT (jusque 19h12), M. RICHER (jusque 19h12), Mme BRILLOT (jusque 19h12), Mme LAURENT, Mme ATTINAULT (à partir de 19h06, jusque 19h12).

Absents ayant donné procuration :

M. ANDRÉ ayant donné procuration à M. EURIN

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à Mme FARINEAUX

M LEBLANC ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. GOVAERT

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE

M. MERCIER ayant donné procuration à Mme SÉNÉCHAL

M. RENOUF ayant donné procuration à M. GARCIA (jusque 19h12)

Absent sans procuration :

Mme Lydie YAP

Madame Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2313-1 et L1612-4,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2-5/2022 du 05 juillet 2022 adoptant la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération 5-2/2024 du 17 décembre 2024 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 et approuvant le rapport d'orientation budgétaire,

Considérant la présentation de Mme le Maire selon la note brève et synthétique du BP 2025 jointe,

Considérant que le budget proposé est présenté en équilibre,

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses :**

011 – Charges à caractère général :	5 672 613 €
012 – Frais de personnel et charges assimilées :	7 250 137 €
014 – Atténuation de produits :	78 751 €
65 – Autres charges de gestion courante :	1 882 687 €
66 – Charges financières :	189 697 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000 €
042 – Ope. d'ordre de transfert entre sections :	376 000 €
023 – Virement à la section d'investissement :	918 359 €
TOTAL :	16 370 244 €

Recettes :

013 – Atténuations de charges :	68 909 €
70 – Produits de services et ventes diverses :	1 652 456 €
73 – Impôts et taxes :	3 563 268 €
731 – Fiscalité locale	9 870 428 €
74 – Dotations et participations :	1 145 581 €
75 – Autres produits de gestion courante :	62 275 €
77 – Produits exceptionnels :	0 €
042 – Ope. d'ordre de transfert entre sections :	7 327 €
TOTAL :	16 370 244 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses :**

16 – Emprunts et dettes assimilés :	760 000 €
20 – Immobilisations incorporelles :	427 400 €
21 – Immobilisations corporelles :	1 226 872 €
23 – Travaux en cours :	3 122 760 €
040 – Ope. d'ordre de transfert entre sections	7 327 €
TOTAL :	5 544 359 €

Recettes :

10 – Dotations, fonds divers et réserves :	250 000 €
16 – Emprunts et dettes assimilés :	4 000 000 €
040 – Ope. d'ordre de transfert entre sections :	376 000 €
021 – Virement de la section de fonctionnement :	918 359 €
TOTAL :	5 544 359 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la Majorité absolue ;
Contre : M. PARSY

- Adopte le Budget Primitif pour l'exercice 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	16 370 244 €	16 370 244 €
Investissement	5 544 359 €	5 544 359 €
TOTAUX	21 914 603 €	21 914 603 €

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Joséphine FARINEAUX